

ne s'en est pas occupé d'une manière suffisante et j'aimerais à savoir du ministre s'il lui a été possible de satisfaire au désir des soldats qui sont rentrés dans le territoire du Yukon.

L'hon. M. CALDER: Le comité a étudié ces propositions comme il l'a fait pour bien d'autres. Le rapport lui-même indique que le comité en est arrivé à certaines conclusions, puisqu'il a fait des propositions sous ce rapport. Quant aux propositions qui lui ont été présentées le rapport dit simplement qu'il lui a été impossible de faire de nouvelles propositions à la Chambre. Je suis certain que l'honorable député comprendra que si l'on avait proposé certaines choses en faveur des soldats qui sont engagés dans les institutions minières du Yukon, il aurait fallu proposer qu'il en soit donné autant aux soldats qui désirent se livrer à l'industrie minière dans d'autres parties du Canada. Il serait impossible de faire cela pour le Yukon seulement, car s'il nous fallait encourager les mineurs, il faudrait en faire autant pour ceux qui s'occupent de la pêche, de l'exploitation forestière et autres industries au Canada. Si le comité a jugé à propos de ne faire aucune proposition à ce sujet, c'est que chaque proposition reçue nous demandait d'agir de la même manière dans presque tous les domaines.

M. McKENZIE: J'ai demandé au ministre de l'Immigration et de la Colonisation, qui était le président du comité chargé de cette affaire et qui, sans doute, a dirigé l'enquête avec autant de compétence qu'il en a apporté lorsqu'il s'est agi de soumettre ses conclusions à la Chambre, je lui ai demandé, dis-je, de nous faire connaître la manière dont serait répartie cette somme de 40 millions qui doit être votée pour la mise en œuvre des propositions du comité de façon à ce que le comité et moi-même sachions exactement ce que l'on entendait faire de cet argent.

Il a donné un aperçu général de ce qui doit être fait. Si je l'ai bien compris, il n'y a rien pour faire droit aux demandes nécessaires de l'association des vétérans de la grande guerre. Cette association désirait que l'on donnât les moyens à un grand nombre de vétérans de s'établir dans les affaires. La loi de l'établissement sur les terres contient des dispositions très généreuses pour les soldats qui veulent se livrer à la culture du sol. Cependant, cette loi coûte assez cher aux soldats et au pays, et il est à espérer qu'elle sera couronnée de succès. Dans le cas contraire, ce sera

[M. Thompson.]

malheureux pour les soldats et une expérience dispendieuse pour les contribuables. Dans le moment, espérons que le projet réussira et que les soldats, établis sur des terres n'auront pas lieu de se plaindre.

Je pense qu'ils devront reconnaître qu'ils ont été traités avec générosité. Mais la majorité des vétérans qui ne se sentent pas attirés vers les travaux de la terre, et qui désirent se lancer dans une autre carrière, se rendront compte qu'on n'a pas eu pour eux les mêmes égards. Le cultivateur peut obtenir jusqu'à 8,000 piastres. Le Gouvernement a le pouvoir de lui donner cette somme, et je pense qu'il l'a fait en certains cas. Le soldat démobilisé qui veut se faire marchand, commerçant, pêcheur, manufacturier, croit avoir droit à la même considération, ou du moins à quelques égards, et, si je ne me trompe, c'est ce qui a servi de base à sa requête au Gouvernement et au comité.

Les anciens combattants n'étaient pas d'avis de recevoir du secours autant sous la forme de don ou d'aide charitable qu'autrement. Cependant, le comité a présenté son rapport, et l'on ne dépensera que ces 40 millions, comme le ministre vient de l'exposer.

Tout le temps que le comité a été saisi du rapport, nous nous sommes bien donné garde de discuter à un point de vue politique, ou de paraître chercher un avantage de parti, si même nous le pouvions. Cependant, à titre de représentant du peuple, je suis tenu de dire au ministre que je ne considère pas l'enquête du comité comme absolument juste, même dès son origine, parce que le Gouvernement, dont M. Calder est un membre distingué, avait déjà quelque temps avant le 27 juillet dernier, pris une décision; parce qu'il avait résolu de ne rien faire de plus. Cette décision se trouve dans une lettre écrite par le premier ministre, ce jour-là, aux directeurs de l'association des vétérans de la grande guerre, et adressée à M. MacNeil, le secrétaire, je crois. L'honorable ministre (M. Calder) semble faire signe qu'il ne partage mon avis.

L'hon. M. CALDER: L'honorable député veut-il me permettre?

M. McKENZIE: Je permettrai bien à l'honorable ministre de me poser une question ou de dire quelque chose dans ce sens, mais je ne puis le laisser donner de ces explications qui interrompent le fil du discours.

L'hon. M. CALDER: L'honorable député essaie de définir l'attitude qu'a prise le